

Comité syndical du 03 juillet 2019

DELIBERATION N° 19-021

Objet : Mise à disposition à la CC Vallée de l'Oise et des 3 Forêts d'équipements numériques type ENI dans le cadre d'une expérimentation sur le développement des usages de la visioconférence à l'échelle intercommunale.

Le trois juillet deux mille dix-neuf à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Eric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Date d'affichage :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
Acte rendu exécutoire :	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par M. Philippe SUEUR
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BOYER
	<u>A donné pouvoir</u>	
Publication ou notification :	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Pierre Édouard EON
	<u>Sont absents :</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 19-021,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la mesure d'accompagnement au développement des usages numériques innovants sur le territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Oise et des 3 Forêts portant sur la mise à disposition d'équipement numériques innovants, notamment en écrans tactiles connectés et périphériques numériques (webcam, prise en main à distance,...) ;

PRECISE que cette mise à disposition s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation des usages de la visioconférence pour la mise en œuvre de formations présentielles et distancielles des agents communaux et intercommunaux ainsi que l'animation distancielle des réunions de bureaux des Maires;

APPROUVE le projet de convention avec la Communauté de Communes Vallée de l'Oise et des 3 Forêts pour l'accompagnement au développement des usages numériques ;

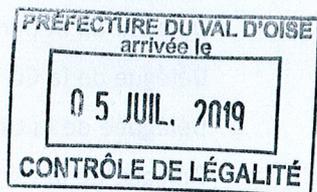
DIT qu'une commission d'évaluation des usages sera constituée, associant l'ensemble de parties concernées par le projet, dans le but d'identifier les pratiques ayant permis de développer les usages numériques, de dégager d'éventuelles pistes d'amélioration et de mesurer l'impact de l'action ;

APPROUVE la rétrocession des équipements déployés dans chacune des communes et au siège de l'intercommunalité dans le cadre de la constitution de ce démonstrateur au bénéfice de la collectivité propriétaire du site d'installation à la fin de ce dispositif le 1^{er} janvier 2021 ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération ;

DIT que les dépenses correspondantes, estimées à 79 288€ HT, seront imputées dans la section investissement du Budget principal du syndicat mixte.



Le Président

Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique